

LA RÉUNION DE LYON

ET DES COMMUNES SUBURBAINES.

Le Conseil général du Rhône vient d'être appelé à donner son avis sur un projet de loi destiné à réunir les villes de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise sous une même administration.

Cette prétention n'est pas nouvelle. Déjà, à diverses époques, après nos troubles civils, le pouvoir déchu fit des tentatives qui n'eurent pas de suites. Il a été question, tantôt de réunir à Lyon les trois communes, tantôt la Guillotière seulement, enfin on eût un instant le projet de réunir la section seule des Brotteaux en ajournant successivement les autres adjonctions. Même réduit à ces proportions, le projet présentait encore trop de difficultés pour l'accord des intérêts rivaux.

Le gouvernement actuel croit le moment plus propice à sa réalisation. Deux conseillers d'état se sont mis à l'œuvre ; afin de concentrer la police dans une seule main, et aussi dans l'espoir fort incertain de paralyser l'action de la démocratie, ils ont accepté, dit-on, le triste mandat d'anéantir dans notre ville des franchises consacrées par plusieurs siècles de possession.

Les franchises des communes ont leurs racines dans l'antiquité. Des institutions qui survivent à tant d'agitations et de bouleversements sont profondément assises dans les mœurs d'une nation.

Sous la domination romaine, dans les Gaules, on donnait le nom de villes municipales ou municipales, *muneris participes* aux villes dont les habitants avaient obtenu de jouir des privilèges de citoyens romains, et qui se gouvernaient par leurs propres lois. Elles avaient des édiles, des censeurs, des questeurs élus par elles et spécialement chargés d'une partie de l'administration municipale.

Lorsque les Francs firent la conquête des Gaules, quelques villes